

Compte-rendu du Conseil Municipal

Séance du Vendredi 12 avril 2024

Nombre de conseillers : 11

Présents : 11

Pouvoir : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le vendredi douze avril, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MARCEL-EN-MARCILLAT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Maison de Village de Saint-Marcel-en-Marcillat, à dix-neuf heures sous la présidence de **Monsieur Alain VERGE**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 29 mars 2024

Présents : Mesdames Émilie BAFFIER, Laurence BLANCHONNET, Brigitte FAUCONNET, Patricia PEYNOT, Claudine VERGE et Messieurs Jérôme COLAS, Julien DUCROS, Pascal FAURE, Arjen HOOGLAND, Laurent LAMOINE et Alain VERGE

Absents excusés : /

M. Pascal FAURE a été élu secrétaire de séance.



OBJET: **Compte de Gestion 2023 - n°2024-04-1**

M VERGE Alain rappelle au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Service de Gestion Comptable de Montluçon et doit être - et est - en corrélation avec notre compte administratif.

Après présentation des chiffres et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux, à l'unanimité (11 voix pour) :

- **VOTENT** le compte de gestion 2023 ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.



OBJET: **Compte Administratif 2023 - n°2024-04-2**

Le compte administratif 2023 est présenté et lu aux Membres du Conseil Municipal comme suit par M VERGE Alain, Maire :

Investissement

Dépenses	Prévu :	128 060,92
	Réalisé :	117 039,09
	Reste à réaliser :	1 000,00
Recettes	Prévu :	128 060,92
	Réalisé :	101 013,86
	Reste à réaliser :	5 000,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	153 098,57
	Réalisé :	110 745,13
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	153 098,57
	Réalisé :	159 775,96
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 16 025,23
Fonctionnement :	49 030,83
Résultat global :	33 005,60

Monsieur le Maire ne participe pas au vote et n'est pas présent dans la salle pendant le vote.

Après présentation des chiffres, les Membres présent élisent à l'unanimité M. Jérôme COLAS pour président de ce vote et après en avoir délibéré, les conseillers municipaux (10 voix pour) :

- **VOTENT** le compte administratif 2023 ;
- **AUTORISENT** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.



OBJET: Affectation des résultats 2023 - n°2024-04-3

Suite au vote du compte de gestion 2023 et du compte administratif 2023, considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le compte administratif fait apparaître :

◆ Un excédent de fonctionnement de :	19 354,98
◆ Un excédent reporté de :	29 675,85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	49 030,83
◆ Un déficit d'investissement de :	16 025,23
◆ Un excédent des restes à réaliser de :	4 000,00
Soit un besoin de financement de :	12 025,23

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2023 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCEDENT	49 030,83
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	12 025,23
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	37 005,60
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DÉFICIT	16 025,23



OBJET: Taxes directes locales 2024 - n°2024-04-4

Monsieur le Maire rappelle aux Membres présents les taux d'imposition en vigueur, à savoir, il est proposé de reconduire ces taux pour 2024 :

- Taxe foncière sur le bâti : 35,61 %
- Taxe foncière sur non bâti : 31,78 %
- Taxe d'habitation : 8,04 %

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour) :

- **APPROUVE** cette décision et vote les taux rappelés par le Ministère du Budget des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat sur l'état 1259 COM ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

OBJET: Subventions privées 2024 - n°2024-04-5

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que les subventions privées notées à l'article 65748, doivent être votées indépendamment et précisées comme suit :

ASS. DES DONNEURS DE SANG.....	50,00 €
ASS. DES PARENTS D ELEVES.....	50,00 €
CENTRE SOCIAL RURAL.....	1826,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE.....	50,00 €
VALLEE DU CHER.....	30,00 €
CATM.....	50,00 €
FSE (*).....	100,00 €

(*) demande reçue le 15/01/2024 pour l'organisation d'un voyage scolaire au collège

Délibération :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour) :

- **APPROUVE** la décision de Monsieur le Maire et vote les subventions aux associations et organismes telles que définies ci-dessus ;
- **VALIDE** que pour le centre social, il s'agit d'une participation ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

OBJET: Budget Primitif 2024 - n°2024-04-6

Monsieur VERGE Alain donne lecture du budget primitif de l'exercice 2024
Ce budget primitif s'établit en recettes et dépenses comme suit :

- section de fonctionnement : 176 801,60 €
- section d'investissement : 99 565,83 €

Délibération :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (11 voix pour) :

- **APPROUVE** le budget primitif de l'année 2024 ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

OBJET: Création d'une dalle pour un nouvel abribus -
n°2024-04-7

Le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires, prend en charge la fourniture et la pose d'abris voyageurs.

Pour la pose de ce nouvel abri, il serait nécessaire de créer une dalle béton de 3,50m x 2,00m, de 12 cm d'épaisseur ; à la charge de la commune, financée à 80 % par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la pose d'un abri voyageurs à l'arrêt « Église », en face de la bascule, uniquement modèle bois (3) ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande d'aide correspondant ;
- **AUTORISE** les travaux de création d'une dalle béton pour un maximum de 2000 € TTC (deux mille euros) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

OBJET: Avis sur projet GR de Pays - n°2024-04-8

Le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural), en date du 1er février 2024, demande l'avis du Conseil Municipal sur le projet d'un itinéraire de Grande Randonnée de Pays en partenariat avec la Fédération Française de Randonnée et le Comité Départemental de Randonnée pédestre de l'Allier.

Ce projet consiste en la création d'un réseau de 4 boucles d'itinéraires :

- entre Bocage Bourbonnais et Vallée du Cher ;
- entre Combraille et Gorges du Haut Cher ;
- Bocages et Collines du Bas Berry ;
- forêt de Tronçais.

La Vallée du Cher constitue la colonne vertébrale de la structure paysagère du territoire et donc au cœur de ce projet.

Après présentation des cartes (globale et celle concernant notre commune) et après en avoir délibéré (11 voix pour), le conseil municipal émet un avis favorable au projet, à la condition que la commune n'ait aucune contrainte d'entretien, ni d'utilisation pour ceux qui empruntent ce GR dans le cadre de leur travail.

QUESTIONS DIVERSES :

- ◆ L'ACW demande le prêt de notre Maison de Village le 21 juillet 2024 ; le comité des fêtes de la commune a déjà retenu cette date pour la brocante et le concours de pétanque.
- ◆ Une société indépendante s'est proposée pour réaliser l'informatisation de notre cimetière (papier à ce jour). La commission concernée sera consultée pour ce projet).
- ◆ Une étude est en cours concernant les vestiaires du local qui se trouve au terrain de foot, où la société de chasse pourrait tenir ses réunions. Le Conseil Régional interviendrait à hauteur de 2500 € pour abonder la même somme que l'ACCA. Ce local pourrait être utilisé également par le comité des fêtes qui propose une participation aux travaux. La commune participera à des opérations d'entretien du bâtiment.
- ◆ J-100 : une boucle de randonnée est organisée sur la commune le 20/04/2024 - passage de la caravane pour la flamme olympique prévu à 9h30 ; départ de la rando à 10h00 (une information sera faite dans les boîtes aux lettres).
- ◆ Maison de Village : la convention sera modifiée afin de prévoir le remboursement de la vaisselle cassée lors des locations.
- ◆ Taxe des ordures ménagères : Le sujet sera traité lors d'une prochaine note d'informations,
- ◆ PLUIH (Plan Local Urbanisme Intercommunal Habitat): Le commissaire enquêteur sera présent à la maison de village le vendredi 26 avril de 10h à 12h, L'enquête publique commence le 15 avril jusqu'à fin mai.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Maire déclare la session close. La séance est levée à 21 heures 30

Fait à Saint-Marcel-en-Marcillat, le 12 avril 2024

RÉCAPITULATIF

N°	Objet	Pages
2024-04-1	Compte de Gestion 2023	2024-006
2024-04-2	Compte Administratif 2023	2024-007
2024-04-3	Affectation des résultats 2023	2024-008
2024-04-4	Taxes directes locales 2024	2024-009
2024-04-5	Subventions privées 2024	2024-010
2024-04-6	Budget Primitif 2024	2024-011
2024-04-7	Création d'une dalle pour un nouvel abribus	2024-012
2024-04-8	Avis sur projet GR de Pays	2024-013